401B **(AÉROSOL)**

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 401B

Autres Moyens d'Identification : Nu-Trol™ Nettoyant de Réglage (Aérosol) / Nu-trol™ Control Cleaner (Aerosol)

N° Pièces Connexes : 401B-140G, 401B-340G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Nettoie et lubrifie les contacts électriques

Usage contre-indiqué : Ne PAS appliquer sur des circuits sous tension ou en présence de sources d'ignition.

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant
MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎ +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com **COURRIEL** info@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente**) :** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Danger par Aspiration		1	Danger	Santé
Toxicité Pour la Reproduction		2	Attention	Santé
Aérosol Inflammable		2	Attention	Flamme
Gaz Sous Pression		Gaz liquéfié	Attention	Bouteille à gaz
Irritation Cutanée		2	Attention	Exclamation
Toxicité Pour Organes Cibles	Exposition unique	3	Attention	Exclamation
Danger pour le Milieu Aquatique	Chronique	2	Sans objet	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**DANGER**
Symboles	**Conseils de Prudence**
	H223 : Aérosol inflammable
	H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Symboles	**Conseils de Prudence**
	H315 : Provoque une irritation cutanée H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraines des effets néfastes à long terme

Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201, P202	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer le brouillard, vapeurs et aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P301 + P310, P331	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Intervention	**Conseils de Prudence**
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	**Conseils de Prudence**
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	**Mention de Danger/ Conseils de Prudence**	**Mention**	**Symboles**
Asphyxiants simple	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation	Attention	*sans objet*
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	*sans objet*	*sans objet*

Section 3 : Composition/Informations sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
8042-47-5	huile minérale blanche	38%
811-97-2	1,1,1,2-tetrafluoroéthane [a)]	25%
107-83-5	méthyl-2-pentane	10–30%
96-14-0	méthyl-3-pentane	5–10%
79-29-8	diméthyl-2,3-butane	3–7%
75-83-2	diméthyl-2,2-butane	3–7%
109-66-0	pentane	1–5%
110-54-3	n-hexane	1–5%

a) Communément connu comme HFC-134a

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS D'INGESTION	P301 + P310, P331, P308 + P313
Symptômes Immédiat	*nausées,* vomissement, douleurs abdominales, *étourdissements, somnolence, faiblesse*
Intervention	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P332 + P313, P362 + P364, P308 + P313
Symptômes Immédiat	*peau sèche, rougeur, irritation*
Intervention	Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312, P308 + P313
Symptômes Immédiat	*étourdissement,* somnolence*, maux de tête, nausée, toux, vision trouble, fatigue*
Intervention	Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P308 + P313
Symptômes Immédiat	*rougeur*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, ou de la mousse résistant à l'alcool pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
Danger Spécifiques	Le récipient aérosol peut éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F]. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion. Dans d'incendies ou en contact avec des surfaces chaudes, le contenu produit des fumées irritantes et toxiques. Le liquide peut flotter sur l'eau et s'enflammer. Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO_2).
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer le brouillard, vapeurs ou aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Confinement	Sans objet
Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer le brouillard, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas performer ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sure une flamme nue ou sure toute autre source d'ignition.
Manutention	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.
Stockage	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
huile minérale blanche	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	5 mg/m^3 Non établi 5 mg/m^3 Non établi 5 mg/m^3 5 mg/m^3	Non établi Non établi 10 mg/m^3 Non établi 10 mg/m^3 10 mg/m^3
1,1,1,2-tetrafluoroéthane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada	1 000 ppm Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi
2-méthylpentane *isomère d'hexane* *(sauf n-hexane)*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) [a)] 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) [b)] 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
3-méthylpentane *Isomère d'hexane* *(sauf n-hexane)*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) [a)] 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) [a)] 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
2,3-diméthylbutane *isomère d'hexane* *(sauf n-hexane)*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) [a)] 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) [a)] 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
2,2-diméthylbutane *iIsomère d'hexane* *(sauf n-hexane)*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) [b)] 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) [a)] 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Nom chimique	Pays	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
pentane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	1 000 ppm 1 000 ppm 600 ppm 600 ppm 600 ppm 120 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
n-hexane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	50 ppm 50 ppm 50 ppm 50 ppm 50 ppm 50 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Valeur annulée (rétractée) sous ordonnance d'un tribunal, mais toujours en vigueur dans certains États.

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition.

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de protections ou des lunettes monocoques de sécurité.

RECOMMANDATION : Utiliser des lunettes de protection avec protection latérale (de côté).

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc de butyle ou d'autres gants chimiquement résistants.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Suite de section sur la page suivante

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs ou aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez-vous les mains après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide, en format aérosol	**Limite Inférieure d'Inflammabilité**	1%
Apparence	Incolore	**Limite Supérieure d'Inflammabilité**	7.5%
Odeur	Légèrement hydrocarbure	**Pression de Vapeur @ 20 °C**	22 kPa [167 mmHg]
Seuil d'Odeur	Non disponible	**Densité de Vapeur**	2.98 (Air =1)
pH	Sans objet	**Densité Relative @25 °C**	0.73
Point de Fusion/Point de Congélation	Non disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Immiscible
Point Initial d'Ébullition	52 °C [125 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point d'Éclair a)	-29 °C [-20 °F]	**Température d'Auto-inflammation**	Non disponible
Taux d'Évaporation	0.8 (Éther =1)	**Température de Décomposition**	Non disponible
Inflammabilité	Extrêmement inflammable	**Viscosité @40 °C**	<20.5 mm^2/s

a) La valeur point éclair coupelle fermée.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, sources d'ignition, les températures de plus de 50 °C [122 °F], et les substances incompatibles
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, des métaux alcalins ou alcalino-terreux, l'aluminium en poudre, le zinc, le magnésium et le béryllium
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Voies d'Exposition

Yeux	Peut provoquer une rougeur.
Peau	Provoque une rougeur, une irritation et un assèchement de la peau.
Inhalation	Peut provoquer un étourdissement, de la somnolence, des maux de tête, de la nausée, de la toux, une vision trouble et de la fatigue.
Ingestion	Peut provoquer une nausée, des maux de gorge, des crampes abdominales (voir aussi les symptômes d'inhalation).
Chronique	L'exposition prolongée peut provoquer l'assèchement et le dégraissage de la peau et une dermatite. L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée.

Suite de section sur la page suivante

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 inhalation
huile minérale blanche	>5 000 mg/kg Rat	Non disponible	Non disponible
1,1,1,2-tetrafluoroethane	Non disponible	Non disponible	1 500 g/m^3 4 h Rat
2-méthylpentane	Non disponible	Non disponible	3 125 ppm 4 h Rat [a)]
3-méthylpentane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2,3-diméthylbutane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2,2-diméthylbutane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
pentane	>2 000 mg/kg Rat	Non disponible	>25.3 mg/L 4 h Rat (vapeur)
n-hexane	15 840 mg/kg Rat	2 000 mg/kg Rabbit	48 000 ppm 4 h Rat

Note : Les limites toxicologiques de la base de données d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) FDS fournisseur

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Lésions/irritation des yeux	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Le composant n-hexane est nocif pour la fertilité selon des études sur des animaux.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Le composant n-hexane est nocif pour le fœtus selon des certaines études sur des animaux.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	L'inhalation des isomères d'hexane peut affecter le système nerveux central.
Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Danger d'aspiration de catégorie 1 car le mélange contient plus de 10% de substance de catégorie 1 et a une viscosité cinématique <20.5 mm^2/s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu), et d'autres sources fiables.

Des mélanges similaires d'isoalcanes C6-C7 avec <5% n-hexane ont un CL50 de 11.4 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc) ; et un CE50 48 h de 3.0 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau).

Selon les données disponible, l'huile minérale blanche n'est pas classifiable comme un danger pour le milieu aquatique.

Le 1,1-difluoroéthane n'est pas classables comme une substance toxique de l'environnement avec un CL50 96 h minimale de 2.5 mg/L pour les poissons; un CE50 24 h de 147 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau); et un CE50 calculé de 48 mg/L pour les algues.

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique.

Suite de section sur la page suivante

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraines des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Pas disponible

Autres Effets

Contenu réglementé de Composé Organique Volatile COV = 75% [495 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses); **Réglementation des É.-U. 49 CFR** (Parties 100 à 185)

Quantité Limitée		**Numéro UN** : UN1950 **Appellation Réglementaire** : AEROSOLS, inflammable **Classe :** 2.1 **Groupe d'Emballage**: sans objet **Polluant Marin :** Oui

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Quantité Limitée		**Numéro UN** : UN1950 **Appellation Réglementaire** : AEROSOLS, inflammable **Classe** : 2.1 **Groupe d'Emballage**: sans objet **Polluant Marin** : Oui

Suite de section sur la page suivante

Voie Maritime

Référer à la régulation IMDG.	
Quantité Limitée	**Numéro UN** : UN1950 **Appellation Réglementaire** : AEROSOLS, inflammable **Classe** : 2.1 **Groupe d'Emballage**: sans objet **Polluant Marin** : Oui

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS et la LES.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA

Autres Classifications

Codes HMIS®

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	3
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES NFPA® 704

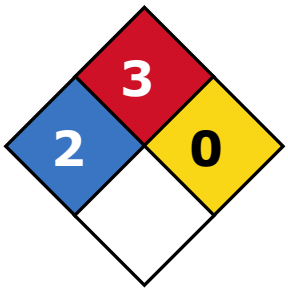

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Suite de section sur la page suivante

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances qui sont répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.)

Ce produit contient du n-hexane, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substance Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), ou de polybromobiphényles (PBDE), et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département de Affaires Réglementaires
Date de Révision	08 avril 2024
Annule et Remplace	27 janvier 2021
Changement Effectué :	Mise à jour à la date de révision.

Suite de section sur la page suivante

Références

1) ACGIH *2024 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2024).

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques

Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.